

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2015 HOTEL DE VILLE, BEX

Présidence : Madame Valentine Moreillon

Excusés : Mmes Paola Conte, Valérie Moret et Claudia Rochat ainsi que MM. Bertrand Burnier, François Gillard et Grégoire Rapaz

Sans excuse : néant

Après les salutations d'usage et l'appel, la Présidente valide l'ordre du jour qui s'établit donc comme suit :

1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE
2. ASSERMENTATION DE TROIS NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX
3. NOMINATION D'UN SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION DES FINANCES
4. RAPPORTS DES COMMISSIONS
 - 4.1 Sur le projet de budget 2016
Rapporteur pour la commission des finances M. P. Devanthéry
5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
6. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente V. Moreillon fait état des différents courriers reçus soit les lettres d'accompagnement de la Municipalité au budget à l'ordre du jour. Elle donne lecture des lettres de démission de Mme Helena Desarzens, de M. Jean-Yves Girod et de Mme Christa Aeschlimann et de la correspondance du groupe Ouverture relative aux panneaux photovoltaïques sur le toit du Collège de la Servanne. Elle informe l'assemblée qu'une candidature a été déposée pour le poste de secrétaire du Conseil et présente ses excuses pour avoir donné son aval au traitement par voie électronique du sujet lié à la prise en compte de la motion F. Gillard, et ce en opposition à l'article 42 du Règlement du Conseil communal. Elle demande donc à l'assemblée si celle-ci souhaite que ce point soit remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Il est décidé, à une large majorité, de ne pas rediscuter de ce dossier.

Elle fait également part des manifestations auxquelles elle a été invitée, soit la réception des nouveaux habitants et la soirée de la FSG et précise qu'elle sera à disposition de Madame la Préfète lors de sa prochaine visite annuelle.

Enfin, elle fait part de l'échange de courrier entre le bureau du Conseil et la Municipalité s'agissant du remplacement du(de la) secrétaire et de la proposition que ce remplacement soit effectué par le secrétaire municipal ou son adjointe en dehors de leur temps de travail avec une rémunération qui reste en leur faveur. Elle demande aux membres du Conseil communal si cette solution leur convient. A une large majorité, le système de remplacement du(de la) secrétaire est accepté.

Elle termine en informant l'assemblée que les jetons de présence de cette séance seront versés au profit de l'association Passeport Vacances.

2. ASSERMENTATION DE TROIS NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX

La Présidente V. Moreillon demande à Madame Anna Russo et à MM. Philippe Sarda et Rémy Nater de venir se placer devant l'assemblée. Elle donne lecture du serment et chacun prononce la phrase "Je le promets" en levant la main droite à l'appel de son nom.

Madame Anne Russo (PLR) entre ainsi au sein du Conseil communal en remplacement de Madame Helena Desarzens, démissionnaire.

Monsieur Philippe Sarda (PLR) entre ainsi au sein du Conseil communal en remplacement de Monsieur Jean-Yves Girod, démissionnaire.

Monsieur Rémy Nater (UDC) entre ainsi au sein du Conseil communal en remplacement de Madame Christa Aeschlimann, démissionnaire.

3. NOMINATION D'UN SUPPLEANT AU SEIN DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur le Conseiller Ch. Roesler propose, au nom du parti UDC, la candidature de Monsieur Denis Aviolat, en remplacement de Madame Christa Aeschlimann, démissionnaire.

La candidature est acceptée par acclamations.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

4.1 Sur le projet de budget 2016

Monsieur le Conseiller P. Devanthéry donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue. La Présidente propose de donner lecture du budget page par page et demande au rapporteur de la commission des finances de l'interrompre lorsqu'il y a une remarque pour en discuter.

Chapitre 1 Administration générale

Monsieur le Conseiller P. Devanthéry lit les remarques de la Commission des finances.

Monsieur le Conseiller D. Aviolat demande en quoi consiste les postes 111.3071 et 111.3072.

Monsieur le Syndic P. Rochat précise qu'il s'agit, pour le poste 111.3071 d'une retraite versée à une ancienne collaboratrice. Pour le 111.3072, il s'agit de prestations de prévoyance pour lesquelles un litige est en cours de finalisation avec une diminution des rentes à verser.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto prend la parole sur le même chapitre et demande s'il a bien compris que la commune a payé pendant plus de 20 ans Fr. 27'000.-- en trop à ce pensionné.

Monsieur le Syndic P. RoCHAT précise que la remarque est valable pour la dernière année mais que la perte globale n'est pas de 20 x Fr. 27'000.--, la rente ayant évolué au cours des années.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto insiste et déplore que l'on passe si vite et si facilement sur ce point. Il demande expressément que des informations soient données aux conseillers à la fin du litige.

Chapitre 2 Finances

Monsieur le Conseiller P. Devanthéry lit la remarque de la commission des finances.

Chapitre 3 Domaine et bâtiments

Monsieur le Conseiller P. Devanthéry lit les remarques de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller E. Capancioni relève le montant inscrit au poste 320.3115 et demande de quelle année est le véhicule à remplacer.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise qu'il s'agit d'un véhicule utilisé en permanence et que la valeur de reprise est estimée à Fr. 5'000.--. Land Rover arrête la construction de ce genre de véhicule qui ne sera plus disponible après le 31 décembre et plus homologable non plus alors qu'il s'agit d'un véhicule parfait pour la forêt.

Monsieur le Conseiller F. Diaz demande si la Municipalité s'est posé la question d'un leasing pour ce véhicule.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz lui confirme que oui mais que le taux d'intérêt appliqué aurait été plus élevé que celui d'un prêt bancaire.

Madame la Conseillère S. Moesching-Hubert demande quelle est la politique énergétique lors d'acquisition de véhicules.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz lui répond que la réflexion est faite à chaque acquisition mais que dans le cadre d'un véhicule dédié à la forêt, un véhicule à gaz n'a pas assez de puissance. La réflexion est en cours pour le véhicule dédié à la déchetterie, la balayeuse et peut-être la STEP.

Monsieur le Conseiller E. Capancioni relève, au poste 320.3155.009, que les freins sont presque plus chers que la remorque elle-même.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise qu'il s'agit de remplacer des freins à air par des freins électriques sur la remorque pour long bois et la remorque pour bois coupé.

Chapitre 4 Travaux

La commission des finances dépose un amendement lié au poste 430.3115 demandant le retrait du budget de fonctionnement et la présentation d'un préavis au conseil communal pour cet investissement.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz relève que la réserve pour cet investissement est de Fr. 400'000.-- et qu'il aurait été bien de l'utiliser. Néanmoins, il déposera un préavis si le conseil le souhaite.

Monsieur le Conseiller J.-O. Budry demande au représentant de la commission des finances si cette dernière est opposée à l'objet lui-même ou au montant porté au budget.

Monsieur le Conseiller P. Devanthery rappelle qu'un préavis doit normalement être déposé pour toutes dépenses dépassant Fr. 50'000.--. Deux hypothèses peuvent néanmoins être émises : s'agit-il d'un véhicule neuf soumis à préavis ou un remplacement de véhicule limité au budget de fonctionnement.

Il est passé au vote de l'amendement. Celui-ci est accepté par 26 oui, 23 non et 1 abstention.

Monsieur le Conseiller P. Devanthery lit les remarques de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller E. Maendly demande quels sont les sites concernés par le poste 431.3143.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise qu'il s'agit d'un projet au Châtel et de l'extension à la Grande Salle.

Monsieur le Conseiller E. Capancioni revient au poste 430.3115 et demande s'il ne serait pas utile d'envisager une location d'un rouleau compresseur au coup par coup plutôt que de procéder à un achat.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise que le vieux rouleau n'est pas articulé et donc très difficilement utilisable. Par contre, il est possible de réduire la dépense de moitié en faisant l'acquisition d'un modèle articulé d'occasion, disponible sur le marché à env. Fr. 20'000.--. L'acquisition restant la meilleure solution afin d'avoir la machine à disposition en tout temps.

Monsieur le Conseiller F. Meili revient sur le poste 431.3143 et estime que si le trottoir du Châtel devait se faire, un préavis en découlerait. Donc pourquoi ne pas mentionner l'éclairage sur ce même préavis.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz ne sait pas encore comment sera traité ce sujet. Rien n'est encore chiffré à ce jour mais il est possible que le budget prévu au poste 430.3142 suffise car il ne s'agit pas d'un trottoir dans les règles de l'art. Par contre, si un préavis devait être établi, il est clair que l'éclairage en ferait partie.

Monsieur le Conseiller F. Diaz s'étonne des écarts entre les montants budgétisés et ceux comptabilisés aux postes 430.3155.014 et 015. Il demande des explications.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz relève que le véhicule au poste 014 a été changé en 2014 et équipé. Ce poste englobe non seulement les frais d'entretien mais également les assurances et le carburant. Le montant de Fr. 5'000.-- est donc une estimation minimale qui peut être affinée après 2 – 3 ans.

Monsieur le Conseiller E. Maendly revient sur le poste 450.3114 et précise qu'il lui a semblé entendre Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz souhaiter étendre le système Villiger à d'autres lieux que le Châtel. Qu'en est-il exactement, existe-t-il un programme?

Monsieur le Conseiller P.-Y. Rapaz lui répond que, vu le coût de ces installations, la pose dans d'autres hameaux ferait, cas échéant, l'objet d'un préavis. Néanmoins, l'idée serait actuellement de profiter des travaux de corrections fluviales pour finaliser un ecopoint au parc Ausset. A voir.

Chapitre 5 Instruction publique et culte

Monsieur le Conseiller P. Devanthery lit les remarques de la commission des finances.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon revient sur une remarque de la commission des finances et précise que la somme de Fr. 20'000.-- de participation au poste 501.4356 ne sera pas exclusivement versée par le Club alpin qui est un intermédiaire pour toucher les subsides du Fonds du sport: Le Kiwanis sera également sollicité.

Chapitre 6 Police

Pas de remarques

Chapitre 7 Sécurité sociale

Monsieur le Conseiller P. Devanthéry lit la remarque de la commission des finances.

Chapitre 8 Services industriels

Monsieur le Conseiller P. Devanthéry lit les remarques de la commission des finances.

La commission des finances dépose un amendement demandant le report de la dépense liée à la réfection des bassins de la fontaine de l'Alex.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz relève que ces bassins sont depuis plus de 20 ans en attente de réparation. Les historiens ne sont pas d'accord sur le nombre initial de bassins (1, 2 ou même 3) et c'est pourquoi la Municipalité propose d'en mettre un deuxième.

Il est passé au vote de l'amendement qui est accepté par 31 oui, 11 non et 9 abstentions.

La parole est redonnée au représentant de la Commission des Finances pour la lecture des conclusions de son rapport.

La discussion est close et il est passé au vote sur la totalité du budget. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- **d'accepter le budget 2016 après suppression de la dépense liée à l'acquisition du véhicule Métrac (cpte 430.3115) et de la dépense liée à la réfection des bassins de la fontaine de l'Alex (cpte 811.3144).**

Le nouveau total des charges est de Fr. 34'016'615.00, le nouveau total des revenus est de Fr. 33'791'210.00 et l'excédent de charges est maintenu à Fr. 225'405.00.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic P. Rochat confirme que 4 trains supprimés à Bex ont été remplacés par une navette Aigle St-Maurice et qu'un tout-ménage sera adressé par les CFF aux habitants de la commune.

Il informe également l'assemblée que les bureaux de vote des hameaux seront supprimés, sur décision municipale, dès janvier 2016 afin de pouvoir répondre aux dernières directives cantonales (scanage obligatoire des cartes de vote dans les locaux de l'administration communale).

Enfin, la Municipalité offre aux conseillers, à titre de cadeau de fin d'année, un livre sur le peintre Auguste Veillon.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon avait prévu de déposer un préavis sur le crédit d'étude de la salle multiculturelle, mais y a renoncé à la demande de la Municipalité.

Il précise également qu'un montant de Fr. 8'000.-- a été porté au budget au poste 160.3189 pour le sentier culturel. La plaquette de présentation est en bonne voie et pourra être réalisée courant 2016.

Madame la Municipale E. Desarzens donne des informations sur les conséquences de la modification des horaires CFF sur le temps d'attente des élèves avant et après les périodes scolaires. Dans un premier temps, un accueil sur site a été mis en place et d'autres mesures seront prises si nécessaire.

Monsieur le Municipal D. Hediger souhaite revenir sur les interventions des pompiers concernant les animaux sauvages et plus particulièrement sur leur coût puisque le prix moyen de l'intervention de sauvetage d'un chat est passé de Fr. 30.-- en 2014 à Fr. 40.-- en 2015, ce qui n'est pas excessif.

Il revient également sur la mise sur pied du dispositif coordonné entre le canton et notre police depuis le 1^{er} décembre dernier. Il est évidemment trop tôt pour tirer des conclusions. Ce dispositif a bien entendu créé l'intérêt médiatique mais la communication passe par le canton qui possède un service professionnel et il a été décidé que seuls les politiques prendraient la parole.

Les premiers résultats sont intéressants mais il s'agit de rester prudents et vigilants. Les dealers sont flexibles et se sont déplacés sur Aigle, où le dispositif a pu intervenir rapidement, et voire même en Valais et la cellule opérationnelle est très sollicitée par des téléphones de collègues qui n'apprécient pas forcément la situation. Cela met le canton un peu en délicatesse avec ses voisins.

Monsieur le Municipal P. Dubois revient sur le label Cité de l'Energie obtenu en 2011 et confirmé cette année pour une durée de 4 ans. La commune a obtenu 251 points sur 439 soit 57,1%.

Il rappelle également le concert Un air de famille offert à la population bellerine le 13 décembre à 17h.00 à la Grande Salle.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz remercie l'assemblée au nom du personnel communal de permettre le remplacement des véhicules pour ceux qui œuvrent jour après jour au déneigement, à l'entretien de nos routes et chemins, etc..

Il informe également les membres du conseil sur la tentative d'autoriser le parquage des véhicules sur les places en pavés au chemin de Boton afin de garantir le 30 km/h.

Enfin, pour répondre à une demande de Monsieur le Conseiller M. Mundler, les lignes jaunes de chaque côté du pont CFF à la route de Massongex seront refaites pour une meilleure visibilité, des potelets seront installés pour protéger les piétons et l'éclairage sera amélioré. Ces travaux devraient être effectués d'ici Noël.

6. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Madame la Conseillère A. Bielman regrette que le plan financier de la page 61 du budget soit limité à 2016 et ne tienne donc pas compte de l'évolution démographique ni de la priorité des dépenses. Elle estime qu'un plan financier à moyen terme ne serait pas superflu.

Enfin, elle se fait la porte-parole de certains élèves qui demandent ce qu'il en est de l'achat et de l'installation de tables de ping-pong.

Monsieur le Conseiller M. Mundler remercie Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz d'avoir accédé à sa requête.

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon relève que le patrimoine forestier sur notre commune est une chance mais déplore que le dépôt situé sur la route des Dévens soit maintenu dans un état de décrépitude. Il souhaite que des réparations soient effectuées.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto demande ce qu'il en est de la déchetterie. Il s'inquiète également des raisons pour lesquelles l'eau ne coule plus à la fontaine de l'Allex. De plus, par principe et au vu des discussions avec la commission de gestion, il revient sur le poste 111.3072 et demande à nouveau que la Municipalité revienne vers le conseil communal avec des explications précises et des montants.

Monsieur le Conseiller P. Devanthery informe avoir été abordé par des parents habitants les hameaux environnants au sujet du transport avant et après l'école. Le temps passé par ces enfants pour le transport passe à 78 minutes et cela n'est pas admissible alors qu'il est possible d'obtenir une dérogation pour avancer l'horaire de rentrée scolaire le matin. Comment se fait-il que la commission des transports n'ait pas été mise au courant alors que les changements CFF étaient connus depuis longtemps.

Monsieur le Conseiller P. Echenard émet une suggestion au Municipal de la police s'agissant de la pose de lecteurs de vitesse. Ils peuvent être installés à des endroits stratégiques en vue de prévention, sont alimentés par des cellules photovoltaïques et sont déplaçables. La commune d'Aigle a pris la décision d'en acheter 4 ou 5 pour une somme d'environ Fr. 10'000.-- ce qui n'est pas excessif.

Madame la Conseillère J. Warpelin intervient au nom des propriétaires du parking de l'église catholique qui attendent toujours que leurs places soient inscrites.

Monsieur le Conseiller E. Maendly souhaite attirer l'attention sur le fait qu'il n'y a pas mention de limitation vitesse à l'entrée du hameau des Dévens, côté pont de Sallaz.

Monsieur le Conseiller P. Carminati remercie la Municipalité pour le goudronnage d'une partie de la route de Vasselín mais l'informe qu'il subsiste des problèmes liés à l'écoulement des eaux.

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon remercie la Municipalité pour la sécurisation des bords de l'Avançon côté chemin de l'Ecluse.

Monsieur le Conseiller E. Capancioni a constaté que le lampadaire solaire installé au chemin Julien-Gallet ne fonctionne pas.

Monsieur le Conseiller N. Pfund déplore que le nouveau Collège de la Servanne soit ouvert à tout le monde tout le temps et ce sur des accès autres que ceux de la salle de gymnastique.

Réponses

Monsieur le Syndic P. Rochat répond à Madame la Conseillère A. Bielman que le plan d'investissement sur 5 ans existe puisque toutes les dépenses sont chiffrées et leur incidence est automatiquement calculée à un taux moyen. Les charges financières pour les années à venir et les amortissements sont donc connus. Par contre, il n'est pas possible de déterminer à l'avance quel sera le revenu fiscal lié aux nouveaux habitants. Pour rappel, 32% de la population suisse ne paie pas d'impôts et il est à espérer que nous ne serons pas dans ces chiffres. Les données sont donc réadaptées mois après mois au fur et à mesure de la rentrée des déclarations fiscales et la projection peut être validée une année après.

Il précise à Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto que la commission de gestion sera renseignée très précisément sur les 2 points du budget mais qu'il refuse de donner plus d'informations à toute l'assemblée, d'autant plus en présence de la presse.

Enfin, il confirme à Monsieur le Conseiller P. Devanthéry qu'il communique avec sa collègue et avec la commission des transports mais reconnaît qu'il y a effectivement un couac au niveau des bus.

Madame la Conseillère A. Cretton prend la parole au titre de présidente de la commission des transports. Ce sujet a été discuté depuis longtemps en commission puisque le problème est connu depuis 3 ans. La commission s'est réunie avec des représentants de la Municipalité et le directeur des écoles pour en discuter. Plusieurs propositions étaient envisagées : faire basculer les transports publics à la ½ heure, changer les horaires scolaires, Le directeur des écoles a décidé un peu plus tard que tout allait bien.

Monsieur le Conseiller P. Devanthéry précise qu'il ne s'agit pas d'une attaque contre la commission des transports mais déplore le manque de réaction d'adultes en amont qui impose maintenant à des enfants d'attendre 78 minutes par jour sans compter le transport. Peut-être serait-il bien d'envisager un transport scolaire pour les déplacements de midi.

Madame la Municipale E. Desarzens rappelle qu'il ne s'agit pas soit d'accueil, soit de transport. L'accueil est assuré pour tous par l'accès à l'UAPE et à la bibliothèque. Les enfants ne sont donc pas livrés à eux-mêmes. Les horaires des cars sont basés sur ceux des CFF et il n'est pas possible de les changer. De plus, commencer les cours plus tôt signifierai terminer plus tôt et le problème serait le même. Une course spéciale, hors horaire, pour les lignes de Fenalet et des Plans s/Bex n'est pas réalisable non plus, par manque de capacités matérielles.

En ce qui concerne les tables de ping-pong, elle précise à Madame la Conseillère A. Bielman qu'il s'agissait d'un vœu émis par une classe il y a environ 2 ans, vœu accepté par la Municipalité. Elle n'a effectivement pas eu l'occasion de s'en occuper depuis mais va faire le nécessaire pour relancer ce dossier. Les informations parues dans la presse n'étaient donc pas correctes.

Monsieur le Municipal D. Hediger répond à Monsieur le Conseiller P. Echenard que son intervention tombe bien puisque ce sujet a été abordé en séance de commission de circulation. L'exemple d'Aigle a été évoqué et la commune va acquérir ce procédé.

En ce qui concerne le parking de l'église catholique, il précise à Madame la Conseillère J. Warpelin que le marquage définitif est en cours mais il est un peu compliqué car le sol n'est pas goudronné. Une signalisation provisoire est en place actuellement et un panneau avec indication des zones de parage sera installé à l'entrée.

Il informe Monsieur le Conseiller E. Maendly avoir personnellement téléphoné et adressé des courriels puis être intervenu en séance de commission de circulation pour que cette signalisation soit posée. Il continue à suivre le dossier.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise à Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon que le dépôt communal de la route des Dévens sera contrôlé et réfectionné si nécessaire.

Il rappelle à Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto que la déchetterie fonctionne actuellement. Les dépenses liées à une nouvelle déchetterie ont été reportées au plan financier 2019-2020 mais la commission sera convoquée au printemps.

En ce qui concerne la fontaine de l'Allex, ce sont les organisateurs des fenêtres de l'Avent qui ont demandé que l'eau soit arrêtée mais elle sera remise en fonction.

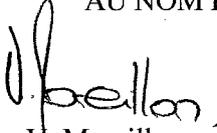
Il confirme à Monsieur le Conseiller E. Capancioni que les FMA seront informés du dysfonctionnement du candélabre de la route du Genièvre.

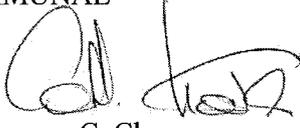
Madame la Municipale E. Desarzens remercie Monsieur le Conseiller N. Pfund pour son information. Le système de verrouillage automatique des portes fonctionne mais plusieurs utilisateurs utilisent mal leur clé et procèdent au déverrouillage. Une information détaillée devra être faite aux divers utilisateurs.

Tous les conseillers ayant reçu une réponse à leur question ou intervention, la Présidente clôt la séance à 21h.20, non sans avoir au préalable transmis ses vœux pour la nouvelle année.

La séance est suivie d'une agape à l'Hôtel de Ville.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


V. Moreillon
Présidente


C. Chavan
Secrétaire



Madame Valentine Moreillon
Présidente du Conseil communal
Greffe communal
1880 Bex

Bex, le 26 novembre 2015

Madame la Présidente,

Le groupe Ouverture Bex tient à faire part au Conseil communal de sa surprise devant les informations données par le Syndic lors de la séance du Conseil communal du 4 novembre 2015 à propos des possibilités d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du Collège de la Servanne selon un modèle financier visant l'autoconsommation partielle du bâtiment.

Le Syndic a indiqué qu'aucune des deux entreprises contactées par la Municipalité n'a été intéressée à faire une offre puisque notre commune n'avait pas reçu une acceptation de financement de la RPC (rétribution à prix coûtant).

Or, le Conseil communal dans sa séance du 24 juin 2015, avait précisément refusé les conclusions du préavis touchant l'installation de panneaux solaires à la Servanne et avait prié la Municipalité d'étudier une solution permettant de se passer de la RPC. Dans les solutions envisagées oralement en séance, les pistes allaient de la simple location ou mise à disposition du toit de l'école, pour qu'un investisseur privé y mette en œuvre sa propre solution, à celle de conclure un contrat d'autoconsommation d'énergie renouvelable avec un partenaire privé.

De fait, une installation en autoconsommation peut se passer de l'aide de la RPC lorsque la puissance déployée permettant d'assurer tout ou partie de cette autoconsommation est inférieure à 30 kWp. Cette puissance maximale est amplement suffisante pour le cas de la Servanne si l'on se réfère à la consommation normale d'un bâtiment scolaire de même type que celui qui nous occupe. En pareil cas, selon les conditions de Swissgrid, la commune ou l'investisseur a la garantie de toucher la RU (rétribution unique) pour soutenir l'investissement nécessaire (environ 30% des coûts payables en 20 mois). *kibwall
peut*

Nous nous sommes donc permis d'écrire à la Municipalité à ce sujet parallèlement à la présente lettre, en fournissant quelques références d'installations existantes en autoconsommation et en indiquant que des membres de notre groupe se tiennent à la disposition de la Municipalité pour la soutenir dans ses démarches, car nous sommes convaincus qu'il est possible de mener à bien un projet solaire sur le toit de la Servanne sans pénaliser fortement les finances communales.

Au nom du Groupe Ouverture, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures.

Anne Bielman Sánchez
Présidente



Commission des finances
du Conseil Communal de BEX

Bex, le 09 décembre 2015

RAPPORT SUR LE BUDGET 2016

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La COFIN s'est réunie à deux reprises afin d'étudier le budget de l'année 2016. Lors de sa première séance en date du 17 novembre 2015, M. Pierre Rochat et Mme Sylvie Cretton étaient présents toute la séance tandis que les municipaux MM Christophe Siméon et Pierre-Yves Rapaz sont intervenus chacun pour les dépenses qui concernaient leurs dicastères respectifs.

Nous les remercions pour tous les renseignements qu'ils nous ont fournis ainsi que pour leur participation constructive lors de notre séance.

La commission des finances a demandé des renseignements sur certaines positions du budget et vous en informera au fur et à mesure de son passage en revue :

Page 6, cpte 101.3001

Remarque : La COFIN précise que l'augmentation prévue des traitements de la municipalité doit passer par un préavis et être accepté par le conseil communal.

Page 8, rubrique 112

Remarque : Ces frais sont pour le label Cité de l'Energie.

Page 8, rubrique 140

Remarque : Suite à la demande de la COFIN, ces comptes ont été sortis de la Police pour plus de clarté. Le solde net après subventions de CHF 30'470.-- est à la charge de la commune pour les cours de langues.



Page 10, cpte 152.3170.003

Remarque : Nous prenons note que la gestion professionnalisée de Bex & Arts a pour conséquence une augmentation des coûts.

Page 10, rubrique 153

Remarque : Cette rubrique remplace le compte 152.3119.001 pour plus de clarté.

Page 10, cpte 160.3170

Remarque : L'axe 1 représente les stations des Alpes Vaudoises.

Page 10, rubrique 170

Remarque : Une nouvelle méthode d'indemnisation des sociétés sportives locales a été mise en place par la Municipalité, en concertation avec les présidents des dites sociétés.

Page 16, cptes 220.3223.085/086/087/088

Remarque : Les dernières tranches de prêts ont pu être contractées à des taux très bas :

5 mio à 1.64%	20 ans avec amortissements
5 mio à 1.96%	20 ans sans amortissements
4 mio à 0.89%	10 ans
4 mio à 0.80%.	9 ans

Page 18, cpte 310.4359

Remarque : Actuellement 1/3 des vignes sont en plantation ce qui provoque cette baisse de revenus.

Page 18, cpte 320.3050

Remarque : Cette augmentation est due à la hausse du taux de la branche par la SUVA.

Page 20, cpte 320.4659

Remarque : Ce montant représente l'estimation de la reprise de l'ancienne Land Rover.



Page 22, cpte 350.3191

Remarque : Cette diminution est due a une remise sur la taxe incendie par l'ECA.

Page 22, cpte 350.4231.054/055

Remarque : Ces bâtiments étaient comptabilisés auparavant dans la direction instruction publique et cultes.

Page 22, cpte 355.4363

Remarque : Ces recettes proviennent des nouveaux bâtiments raccordés au CAD à la rue du Signal.

Page 26, cpte 430.3115

Remarque : La COFIN, à l'unanimité, ne conteste pas la nécessité de l'acquisition de ce véhicule Metrac mais au vu du montant important pour cet achat elle vous propose que :

Amendement 1 : cette dépense doit être retirée du budget de fonctionnement et un préavis doit être soumis au Conseil communal pour cet investissement.

Le montant au budget pour le compte 430.3115 de CHF 195'000.-- passera à CHF 70'000.-- en cas d'acceptation.

Le montant au budget pour le compte 430.4801 Prélèvement sur réserve achat véhicules et machines de CHF 165'000.-- passera à CHF 40'000.-- en cas d'acceptation.

Page 28, cpte 440.3145

Remarque : Les CHF 30'000.-- sont la fourniture des piliers et perches pour le parking d'en haut de Solalex.

Page 30, cpte 461.3191

Remarque : La nouvelle ordonnance fédérale sur les micropolluants oblige les communes non équipées à verser dans un pot commun une taxe de CHF 9.-- par habitant.

Page 32, cpte 501.3141.066

Remarque : La dépense de CHF 50'000.-- sera diminuée par la participation du Club Alpin de CHF 20'000.--.



Page 32, cpte 501.3312

Remarque : Cette augmentation est due à l'amortissement du nouveau collège de la Servanne.

Page 34, rubrique 504

Remarque : Cette rubrique détaille l'ancien compte 520.3011 qui concerne le réfectoire de la Cible.

Page 34, rubrique 506

Remarque : Cette rubrique concernant les transports scolaires regroupe les anciens comptes 510.3188 et 520.3188.

Page 34-36, cpte 510.4512 / 520.4512

Remarque : Cette recette représente la subvention du canton pour la scolarisation des enfants de requérants.

Page 36, cpte 560.3161

Remarque : La diminution de charge est due au déménagement de l'infirmière scolaire dans les locaux du Carroz.

Page 44, cpte 730.3654

Remarque : Le montant de CHF 95.—par habitant est la somme maximale estimée par l'AVASAD. Il devrait diminuer lorsque que les négociations pour la répartition des contributions canton / commune aura été finalisée.

Page 46, cpte 811.3144

Remarque : Sous la remarque « réfection captages et adduction Levaret » il faut lire La Vare.

Amendement 2 Concernant le poste « les bassins de la fontaine de l'Alex », la commission des finances à l'unanimité propose de reporter cette dépense compte tenu de la situation des finances communales.

En cas d'acceptation de cet amendement, le montant prévu au cpte 811.3144 de CHF 405'000.- est réduit à CHF 345'000.--.



Page 46, cpte 811.3813

Remarque : Il faut attribuer à la réserve service des eaux le montant de CHF 12'659.--.

Page 46, cpte 811.4813

Remarque : Le prélèvement sur la réserve n'est plus d'actualité étant donné le report de la dépense sur le compte 811.3144.

Page 48, direction 4 Travaux et direction 8 Services industriels

Remarque : Les nouveaux totaux des charges et des revenus de ces directions sont les suivants :

Direction 4 Travaux	Charges	: CHF 8'406'049.--
Direction 4 Travaux	Revenus	: CHF 4'540'550.--

Direction 8 Services Industriels	Charges	: 1'683'600.--
Direction 8 Services Industriels	Revenus	: 1'683'600.--

Page 48, Totaux

Remarque :

Le total des charges est de CHF 34'016'615.--.

Le total des revenus est de CHF 33'791'210.--.

L'excédent de charges reste à CHF 225'405.--.

Les totaux finaux sont de CHF 34'016'615.--.



Ce budget boucle sur un déficit s'élevant à CHF 225'405.-- après prélèvement sur les fonds de réserves et de renouvellement d'un montant de CHF 1'913'000.-- . Le déficit réel de l'exercice est donc de CHF 1'843'322.-- (page 2 du budget ((1'913'000+225'405)-295'083)).

Ce prélèvement sur les réserves et financement spéciaux se décompose comme suit :

Finances	CHF 1'500'000.--
Bâtiments	CHF 75'000.--
Travaux	CHF 170'000.--
Instr. publique et cultes	CHF 24'000.--
Police	CHF 100'000.--
Sécurité sociale	CHF 44'000.--

La commission des finances rend attentif le Conseil communal que la marge d'autofinancement net prévue pour 2016 est de CHF 1'670'968.-- ce qui représente une capacité d'autofinancement de 5.61% alors que notre capacité moyenne sur les cinq derniers exercices clôturés est de 14.12%.

La commission n'ayant pas d'autres remarques et amendements à formuler, elle vous propose, à l'unanimité des membres présents et vu ce qui précède, d'adopter le budget 2016 tel que présenté par la Municipalité en incluant les amendements proposés par la COFIN.


Pascal Devanthery

Membre de la Commission des Finances